

Combien cela va-t-il coûter?

48 à 72h après la naissance de votre bébé, votre séjour au sein de la maternité se termine. D'un point de vue administratif, vous devenez alors «accompagnante» de votre bébé. C'est l'équipe médicale et soignante qui décide de la fin de votre séjour en tant que patiente au sein de la maternité. À partir de ce moment-là, votre séjour en chambre Kangourou est facturé :

- 30€ par nuit en chambre commune
- 80€ par nuit en chambre particulière

Selon votre contrat d'assurance hospitalisation, vous bénéficierez d'un remboursement partiel ou total de ces frais. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle et assurance.

Ce prix inclut également les repas (matin, midi et soir).

Dans les chambres particulières uniquement, le papa peut également dormir dans la chambre auprès de vous et de votre bébé. Il peut bénéficier des repas, qui lui seront facturés.

Quelles démarches administratives?

Dès la fin de votre séjour en maternité (décidée par votre gynécologue), nous vous invitons à vous présenter au service des admissions dans le hall central. Les démarches administratives nécessaires seront réalisées avec vous : signature d'une convention et règlement, à l'avance, de la totalité des frais du séjour.



Horaires du guichet des admissions:
lu-je: 7-18h
ve: 7-17h
di: 7-15h30

COML125 (08/04/2016)

Contacts utiles

Service des admissions

071 10 42 80

Service financier patients

071 10 80 00

Service de Néonatalogie

071 10 45 01

Consultation ONE

071 10 35 97

Consultation de pédiatrie

071 10 45 41



www.ghdc.be



CHAMBRES Kangourou



« Soigner votre bébé auprès de vous, ses parents »

Votre nouveau-né, du fait de son état de santé, est pris en charge par l'équipe du service de néonatalogie. Sur base de critères définis par l'équipe médicale, votre bébé peut séjourner en Chambre Kangourou auprès de vous, ses parents, plutôt que d'être hospitalisé au service de néonatalogie.

Notre plus grand désir est d'éviter une séparation précoce avec votre bébé et de faire en sorte que vous puissiez sortir ensemble de l'hôpital.

Cohabiter avec votre bébé vous aidera à établir et préserver le lien avec lui. Cela favorisera aussi l'allaitement maternel si tel est votre choix.

Les soins

Tous les soins de votre bébé sont assurés par les infirmières du service de néonatalogie en votre présence et dans votre chambre.

Accompagnés par le personnel, vous, les parents, prenez part aux soins et à l'alimentation de votre bébé. Vous développerez une autonomie dans la prise en charge de votre enfant.

Le papa est partie prenante dans cet apprentissage, autant qu'il le souhaite.

Les soins de la maman sont assurés par les sages-femmes du service de maternité.



Tout au long de votre séjour, l'équipe est présente pour vous accompagner et vous soutenir dans l'instauration des liens et de la découverte de votre bébé.

Les visites

Votre bébé est en pleine adaptation néonatale. Il peut présenter une ou plusieurs fragilités et être plus vulnérable. Afin de favoriser au mieux son développement, il est essentiel de respecter son rythme de sommeil. Cela nécessite beaucoup de calme. Un nombre important de visites l'exposerait à des stimulations inutiles qui pourraient perturber sa prise de poids et son évolution. De même, cela pourrait allonger sa durée d'hospitalisation.

Les visites sont libres pour le papa. Les visites de proches sont autorisées les après-midis de 14h à 19h. Vous pouvez inviter 2 personnes à la fois, pour une durée de 30 minutes

maximum.

Les visites des frères et soeurs du bébé sont autorisées à partir de 14h. En-dehors de ceux-ci, aucun enfant de moins de 12 ans n'est autorisé à entrer dans le service.

Pour la protection de votre enfant, tout visiteur porteur d'un rhume ou d'une infection devra reporter sa visite.

Les visites peuvent être limitées selon l'état de santé du bébé et de la maman.

Vos sorties

Pendant votre séjour, si vous avez besoin de vous absenter et de quitter l'hôpital, cela peut s'envisager, en accord avec l'infirmière de votre bébé. Il sera alors pris en charge par l'équipe soignante.

Pour le bien-être de votre bébé, il est recommandé de limiter au maximum la durée de vos absences.

La télévision

Pour le bien-être de votre bébé, il est important de limiter l'utilisation de la télévision située dans votre chambre. L'utilisation d'un casque est préconisée.

Le retour à la maison

La durée d'hospitalisation de votre bébé dépendra de son état de santé (dans la limite des 15 jours) : prise de poids et autonomie alimentaire. Elle dépendra également de votre autonomie par rapport au bébé (soins, alimentation, ...).

Le pédiatre validera le retour de votre bébé au domicile. La sortie sera organisée par l'équipe soignante.

